DLP-2-7-91 045367
ISSN 0750-5647





BULLETIN PÉRIODIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES
DIRECTION RÉGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
RHÔNE-ALPES

Grandes Cultures

165, rue Garibaldi - Bâtiment B - B.P. 3202 - 69401 LYON Cédex 03 ☎ 78.63.25.65

Abonnement annuel : 180 Frs - Régisseur Recettes DRAF Rhône-Alpes

Bulletin n° 12 - 28 Juin 1991

MAIS	: - Pyrale intervention en zone précoce : - Pucerons intervenir localement : - Sésamie : vol très faible
TOURNESOL	: - Pucerons surveiller

MAIS

Situation : la taille des maïs varie de 70 cm à 80 cm pour les plus développés. Les premières pontes de pyrale ont été trouvées le 13 juin dans la plaine valentinoise. Actuellement, les chenilles les plus âgées des zones précoces mesurent 7 mm et vont bientôt achever leur stade balladeur.

Les suivis effectués par le Service de la Protection des Végétaux depuis plusieurs années ont permis de distinguer trois zones de précocités d'attaques de pyrale différentes :

ZONES		REGIONS	DEBUT DU VOL
ZONE 1		DRÔME VALLEE DU RHONE VALLOIRE PLAINE DE LYON PLAINE DE L'AIN	04-06 - - 06-06 07-08
ZONE 2		ARDECHE PLAINES ET VALLEES DE L'ISERE VALLEE DU GIER COTIERES DES DOMBES VAL DE SAONE	06-06 05, 11-06 - 15-06 15-06
ZONE 3	A	CHAMBARANDS (38) PLAINE DU FOREZ TERRES FROIDES	- 18-06 -
ZONE 3	B	SAVOIES DOMBES BRESSE	Le vol n'a pas encore commencé

Préconisations :

Zone 1 : intervenir à partir du 01-07
Zone 2 : intervenir à partir du 06-07
Zone 3 : attendre un prochain bulletin

P.1/2.3

Imprimerie de la Région RHONE-ALPES - Directeur Gérant : J.C. FAUDRIN - Commission Paritaire de Presse N° 1766 AD

Contrôler en priorité les semis les plus précoces situées dans les régions teintées en noir (plus de 1,5 larve par pieds) sur la carte "taux d'infestation de pyrale en 1990" parue dans le bulletin N° 10 du 6 juin.

Effectuer un comptage sur 100 pieds et intervenir si : on observe au moins 10 pieds avec des morsures de pyrale et si le potentiel de la parcelle est au moins égal à 60 quintaux.

Liste des produits utilisables : Cf dépliant SPV-AGM "mauvaises herbes-maladies-ravageurs" paru dans le bulletin N° 7

CARTE DIFFERENTES ZONES DE PRECOCITE PYRALE DU MAIS EN REGION RHONE ALPES parue dans le bulletin N° 10 du 27-06-90, Cf. feuille 3 de la télécopie.

PUCERONS :

Situation : de nombreuses parcelles sont infestées par des pucerons, en général Métopolophium Dirhodum. Il est fréquent d'observer des prédateurs : coccinelles, chrysopes, syrphes, punaises prédatrices.

Préconisations :

Note commune SPV-AGPM-INRA : PUCERONS DU MAIS

CF FEUILLE N° 4 DE LA TELECOPIE
Original du bulletin N° 9 du 15-06-90

SESAMIE :

Situation : Le vol a débuté le 3 juin dans le sud du département de la Drôme. Aucune ponte, ni chenille n'a encore été observée. Les captures sont faibles. Il est probable que les conditions climatiques hivernales aient entraîné une grande mortalité des populations hivernantes de Sésamie.

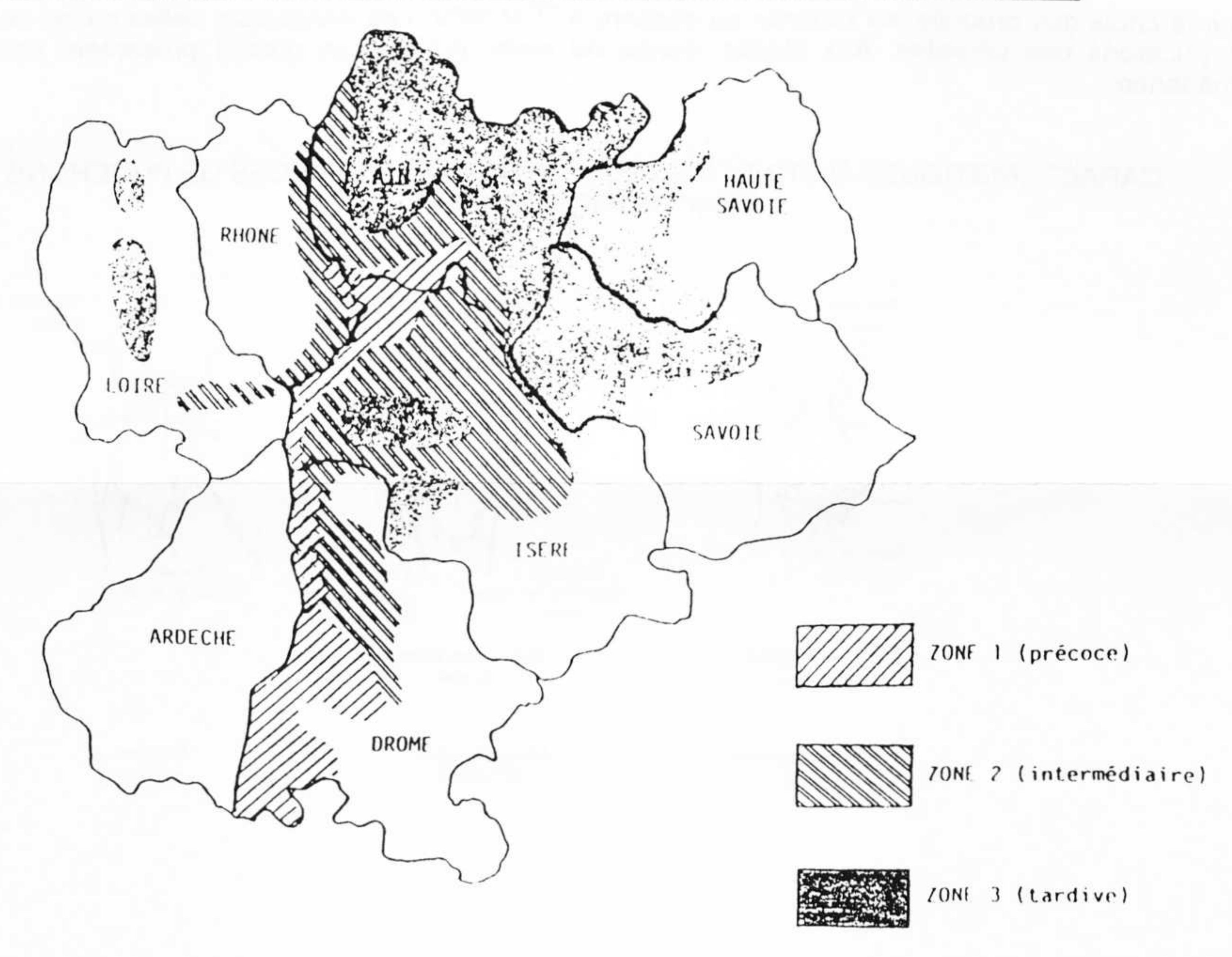
TOURNESOL

Situation : De nombmreuses parcelles ont dépassé le stade bouton étoilé. Les pucerons sont toujours présents, les infestations sont rarement importantes.

Préconisations : Surveiller les parcelles n'ayant pas encore atteint le stade boutonn étoilé (Cf. bulletin N° 10 du 06-06).

.../...

DIFFERENTES ZONES DE PRECOCITE PYRALE MAIS EN REGION RHONE-ALPES



NOTE COMMUNE SPV - AGPM - INRA : PUCERONS SUR MAIS

Trois espèces de pucerons peuvent principalement être rencontrées sur maïs :

- **Sitobion avenae** (puceron des épis sur céréales). Cette espèce n'a jamais été impliquée dans des dégâts sur cultures de maïs.

- **Metopolophium dirhodum.** Ce puceron vert, qui peut coloniser les cultures de la levée jusqu'à l'apparition des panicules, a pu quelquefois être à l'origine de dégâts par le prélèvement de sève et surtout par l'injection de salive toxique.

Jusqu'à alors, ces dégâts ont concerné des attaques plus tardives et un seuil de 200 pucerons par plante a été admis pour des cultures à partir de 8-10 feuilles. Pour les stades allant de la levée jusqu'à 7 feuilles du maïs, un seuil d'une dizaine de pucerons par plante, soit la plupart des plantes portant des pucerons, peut être retenu.

- **Rhopalosiphum padi**. Les dégâts parfois importants que peut provoquer cette espèce sont dus à des pullulations observées durant la période allant de la floraison mâle à 3 semaines après la fécondation.

Pour les stades jeunes du maïs jusqu'à 6-7 feuilles, le risque d'une incidence du prélèvement de sève sur la culture ne doit être pris en compte que pour des populations importantes dépassant une dizaine de pucerons ailés par plante, avec début de formation de colonies d'aptères.

En ce qui concerne par ailleurs le risque de transmission de JNO à la culture, il n'a pas été mis en évidence, à ce jour, de nuisibilité du virus pour le maïs en conditions de plein champ.

T.S.P.

Pour le choix des produits, se reporter au dépliant AGPM-SPV. Les doses sont celles mises en oeuvre sur pucerons des céréales. Aux stades jeunes du maïs, préférer un produit présentant une bonne rémanence.

CARACTERISTIQUES DISTINCTIFS DES 3 PRINCIPALES ESPECES DE PUCERONS RENCONTRES SUR MAIS

